

Sainte-Martine, le 18 décembre 2018

---

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 18 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, lieu désigné pour ladite assemblée sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :       Monsieur Richard Laberge  
                              Monsieur Normand Sauvé  
                              Madame Dominic Garceau  
                              Madame Carole Cardinal  
                              Monsieur Jean-Denis Barbeau  
                              Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est une assemblée extraordinaire du conseil, convoquée dans le but de traiter des sujets suivants :

- Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2019 de la Municipalité de Sainte-Martine
- Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2019, 2020 et 2021

### **Ouverture de la séance**

La régularité de la séance ayant été constatée,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

**Adoptée**

### **2018-12-214 : Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 18 décembre 2018

---

**Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2019 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021**

La mairesse invite la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à faire une présentation, à l'aide d'un document PowerPoint.

**2018-12-215 : Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2019 de la Municipalité de Sainte-Martine**

**Attendu que** selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier;

**Attendu qu'un avis public a été donné** conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'adopter** le budget de fonctionnement de la Municipalité de Sainte-Martine pour l'année 2019, au montant de 6 499 878 \$ pour le volet des dépenses et au même montant pour le volet des revenus.

**Adoptée**

**2018-12-216 : Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2019, 2020 et 2021**

**Attendu que** selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

**Attendu que** le programme triennal des immobilisations est financé par différentes sources tels le fonds de roulement, le budget de fonctionnement, des emprunts, les surplus libres, et certains programmes de subvention;

**Attendu qu'un avis public a été donné** conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'adopter** le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine, pour les années 2019, 2020 et 2021, lequel prévoit des dépenses de 3 641 700 \$.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 18 décembre 2018

---

**Période de questions**

Aucune question

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Richard Laberge  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De lever la séance à 19 h 56.**

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Hélène Hamelin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière par intérim